



PANATHLON INTERNATIONAL

Ludis Iungit

DÉCISIONS adoptées par le Conseil international - 14 octobre 2022 - Beausoleil (F)

19/22/CI

Approbation procès-verbal du CI du 28 and 29 Avril 2022

Le CI,
vu le procès-verbal ci-annexé,
aucune observation n'ayant été formulée par les présents,

décide

- d'approuver le procès-verbal en l'état.

20/22/CI

Activité et variation des Clubs – situation des paiements,

Le CI,
vu les documents annexés,
après consultation du Trésorier et en tenant compte de sa suggestion,
à l'issue d'un débat,
après consultation du Président et du Membre du Conseil International Van Campenhout au sujet de sa visite prévue au Club Luxembourgeois,

décide

- de prendre acte de:
 - la bonne situation des paiements du premier semestre, qui permet d'espérer pour l'année 2022,
 - la nécessité de prendre une décision de principe, avant la fin de l'année, pour les Clubs qui sont en retard de paiement depuis 2018 en demandant le soutien des CI, ainsi qu'en envoyant, comme d'habitude, tous les rappels également aux Présidents de District et aux Gouverneurs.
- de mandater le Secrétariat général pour mettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain CdP,
- de prendre acte également et d'espérer que certains Clubs d'Amérique du Sud seront en mesure d'apporter leurs paiements au Président et/ou au Secrétaire Général lors du Congrès Panaméricain,
- de charger le Conseiller International Van Campenhout, de faire un rapport sur la situation du Club luxembourgeois.

21/22/CI

ICSSPE - Conseil international des sciences du sport et de l'éducation physique

Le CI,
vu la réception de la demande de paiement pour l'année 2022 de l'Association en question,
après consultation du Secrétaire général,
vu que l'ICSSPE:

- est une association scientifique,
- ses membres sont des universitaires,
- elle réalise aussi d'importants projets en accord avec le PI,
- le PI est associé depuis environ 30 ans,
- Mme Doll Tepper, ancienne présidente du ICSSPE, a reçu le "Flambeau d'Or" pour la culture en 2008,

vu que le PI pourrait avoir des avantages et aussi des échanges culturels,
après consultation du Président et du Conseiller International Guglielmino, Président de la CCSE,

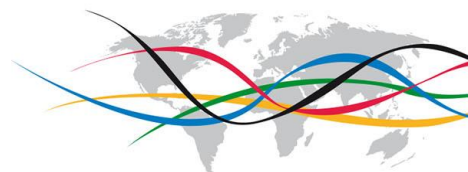
décide

- de prendre acte de la volonté exprimée par le Président de la CCSE, M. Guglielmino de:

VILLA QUEIROLO

Via Aurelia Ponente 1 - 16035 Rapallo (GE) - I
Tel. +39/0185/65295-6 - Fax +39/0185/230513
www.panathlon-international.org

Cod. fisc. 80045290105 - P.IVA 02009860996





- impliquer la Commission pour la culture, la science et l'éducation (CCSE),
- de rendre compte de la manière dont la CCSE entend procéder pour sensibiliser et accroître la collaboration entre le PI et cette importante association.

22/22/CI

Amendements des Statuts: conséquences

Le CI,

après consultation du Président,

vu que les modifications des Statuts, qui entreront en vigueur en 2023, obligent à adapter le Règlement, étant donné également que le Conseiller international Chinellato était membre de la Commission des Statuts,

décide

- de charger le Conseiller International Chinellato de procéder à l'adaptation des modifications des Statuts au Règlement du PI,
- de le remercier pour la tâche qui lui est confiée,
- de mandater le Secrétariat Général pour inscrire ce sujet à l'OdJ de la prochaine réunion du Conseil International.

23/22/CI

Projet PI

Le CI,

après consultation du Président qui:

- considère les projets existants, y compris ceux réalisés en synergie avec la Fondation "PI-D. Chiesa",
 - informe sur d'autres projets qui peuvent être réalisés dans le futur,
 - considère nécessaire d'examiner, également pour donner suite à la décision 25/22/CP du 15 juillet 2022 et conformément à l'Agenda du CIO pour l'amélioration de la "Gouvernance", la création d'une "Commission d'éthique",
 - compte tenu de la réflexion et des propositions suggérées:
 - par les membres du Conseil international Van Campenhout, Chinellato, Guglielmino et Innocenzi,
 - par le Président du CCC concernant le secteur de la communication du PI, qui devrait être confié à un social manager, afin de mieux utiliser les nouveaux moyens de communication,
- vu aussi la suggestion du Trésorier de choisir les sujets les plus intéressants en suivant les projets les plus méritants en considérant également ceux déjà en place,
- à la suite d'un large débat au cours duquel on a souligné:
- la volonté de mettre en place un stand du PI aux Jeux Olympiques de "Paris 2024", éventuellement en collaboration avec le Comité International du Fair Play, en étudiant les initiatives communes à mettre en œuvre,
 - la possibilité de favoriser les "Athlètes Masters" (compte tenu également de l'âge des membres du PI),
 - la nécessité de disposer de "Athlètes Ambassadeurs" qui puissent porter le message du Panathlon International en collaborant à la diffusion de nos valeurs et de nos connaissances,
 - l'urgence d'aborder la question du "sport et de l'environnement", déjà envisagée dans le passé par le biais du protocole d'accord avec "OneOcean",

décide

- de prendre acte favorablement des projets réalisés avec la Fondation "PI-D. Chiesa" et en particulier de :
- la nouvelle édition du Concours avec la FICTS sur les courts métrages, en soutenant la collaboration avec cette importante Fédération (et son Président) et en espérant de plus en plus de participation et de connaissance de la part de nos Clubs,



PANATHLON INTERNATIONAL
LUDIS IUNGIT

- le Concours Photo, développé avec succès en collaboration avec l'Exposition de Reggio Emilia,
- d'être en faveur du développement des projets relatifs à : " Athlètes Ambassadeurs", et " Sport et Environnement ", et de mettre en place un Groupe de Travail pour la Commission d'Éthique selon les décisions suivantes,
- confirmer la proposition du Conseiller International Guglielmino de mettre en œuvre le projet " **CLUB + SENSIBLE AU SPORT POUR TOUS** " sur deux ans, avec l'envoi du règlement en janvier 2023 et la cérémonie de remise des prix en 2024,
- de poursuivre la mise en œuvre du projet " **FAIR-PLAY ET ÉCOLE : UN NOUVEAU DÉPART** ".

24/22/CI

Projet « Sport et Environnement »

Le CI,

vu la décision 23/22/CI,

vu également la proposition du membre de la commission internationale Chinellato,

vu que le CIO est également intéressé par le sujet,

décide

- de se prononcer en faveur de la création d'une "Plaque éthique" à remettre aux Clubs de voile des villes balnéaires où se trouve un Club du Panathlon International,
- de mandater le Conseiller International Chinellato, pour organiser une réunion à Milan avec les dirigeants de One Ocean pour développer le projet,
- de mandater le Secrétariat Général pour inscrire ce sujet à l'OdJ de la prochaine réunion du Conseil International.

25/22/CI

Commission éthique

Le CI,

vu la décision 23/22/CI,

décide

- de constituer un groupe de travail formé par:
Président International, Secrétaire Général, Président du District CH+FL (ou délégué des Présidents de District), un Représentant du DI, un Représentant de l'Amérique du Sud pour lequel est proposée Mme María Victoria Tizón Acha, Membre du Club de Lima.
- de prévoir les réunions en ligne,
- de mandater le Secrétariat Général pour inscrire ce sujet à l'OdJ de la prochaine séance du Conseil International.

26/22/CI

"Testimonial Athlètes" Project

Le CI,

vu la décision 23/22/CI,

à la suite d'un débat,

vu également les suggestions du Conseiller International Innocenzi et du Secrétaire général,

décide

- de mandater le Secrétariat Général d'effectuer, dans un premier temps, un recensement dans les Clubs pour connaître les Membres "Athlètes Ambassadeurs" du PI, c'est-à-dire investis de la "mission panathlonienne", pour former une équipe et faire comprendre à l'extérieur du PI quels sont ses objectifs,



PANATHLON INTERNATIONAL
LUDIS IUNGIT

- de mandater le Secrétariat Général pour inscrire ce sujet à l'OdJ de la prochaine réunion du CP pour superviser la mise en œuvre du projet, qui sera coordonné par le Conseiller International Innocenzi.

27/22/CI

Calendar 2022/2023

Le CI,

après consultation du Secrétaire Général,

décide

- d'approuver la réalisation des réunions du Conseil International 2023 comme suit :

- 23 et 24 mars en présentiel à Rapallo avec le Conseil de la Fondation "PI-D.Chiesa",

- 15 et 16 juin en virtuel,

- 9 et 10 novembre en présentiel à Rapallo, si le Secrétariat général ne reçoit aucune invitation des clubs.